

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2020-03

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussignée greffière de la municipalité, QUE :

Le 18 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de février 2020.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière